



MEMORANDUM

SUR

L'ENDETTEMENT DU CONGO

PAR

LES FORCES DEMOCRATIQUES DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

Société Civile, Société Politique et Personnalités opposées à la dictature de M. Denis Sassou Nguesso

Sommaire :

1. Exposé des Motifs, page 3.
2. Etat des lieux – Analyse – Qualification des faits, page 3.
3. Responsabilités sanctions et conséquences, page 10.
4. Proposition de solutions à la crise financière, page 12.
5. Conclusion, page 15.

ANNEXES :

- i. Liste des sigles
- ii. Lettre d’accompagnement
- iii. Liste des signataires

Adopté à Paris le 25 août 2017

1. EXPOSE DES MOTIFS

Face à la gravité de la situation de surendettement du Congo, suite à la diversité des réactions consécutives à cet état de fait et devant la perspective de voir le FMI voler au chevet du même régime à l'origine de cette crise, il a été lancé au début du mois d'août 2017 l'initiative d'une consultation en vue de parvenir à l'élaboration d'un Mémoire commun.

A cet effet, nous avons enregistré plusieurs contributions émanant des groupements politiques, des individualités et personnalités de la société civile. Les responsables de la Fédération IDC-FROCAD-CJ3M ont été consultés et leur représentant en Europe, l'ancien Ministre de la justice Joseph OUABARI MARIOTTI a été associé à cette démarche. Le résultat de notre travail intègre d'autres réflexions rendues publiques comme celles des anciens ministres des finances Mathias NDZON et Jean-Luc MALECKAT.

Cette partie introductive présente les éléments d'un contexte problématique. Tandis que la partie centrale du Mémoire s'articule autour de l'historique de l'«in gérance », le décryptage de la crise et les propositions de mesures pour en sortir, après une identification sans complaisance des responsabilités.

1.1. Contexte et problématique

La République du Congo Brazzaville sombre dans une crise multidimensionnelle dont les signes avant-coureurs se lisaient déjà dans le discours du Président de la République à KINKALA en 2015, lorsqu'il menaçait les Congolais *qui ne s'étaient pas encore blessés à la langue, de découvrir un jour le goût du sang*.

Vint ensuite le projet scélérat de modification de la constitution qui a donné lieu à un bain de sang en octobre 2015, avec l'adoption par un référendum truqué d'une constitution qui consacre l'impunité... L'élection présidentielle de mars 2016 a accéléré la dégradation du climat politique qui a atteint le paroxysme le 4 avril 2016 avec la guerre déclenchée sciemment par le pouvoir en place, dans le département du Pool, pour faire diversion du hold-up ou trucage des résultats de l'élection présidentielle. Trois ans plus tard, la communauté internationale découvre que toute cette mascarade de référendum et d'élections cachait une crise économique, financière, sociale et morale inédite dans ce pays, avec le comble que constitue le mensonge d'Etat autour du taux d'endettement.

Dans ce contexte, Nous, représentants des forces démocratiques de la République du Congo, exposons par le présent mémoire, notre analyse de la situation et nos préoccupations concernant les intentions du FMI de poursuivre les négociations destinées à éviter le naufrage au gouvernement du Congo-Brazzaville.

2. ETAT DES LIEUX – ANALYSE – QUALIFICATION DES FAITS

2.1. Etat des lieux

2.1.1. Historique de la mal gouvernance du Congo

Sans remonter aux calamiteux plans quinquennaux des années 80, les programmes de municipalisation accélérée mis en place pendant les deux dernières décennies montrent à suffisance l'asymétrie entre les vertigineuses sommes mobilisées et décaissées et les résultats, ou l'absence de résultats opposables, si ce ne sont les friches de chantiers inachevés. On peut y ajouter l'absence notoire d'instance d'évaluation et de volonté de contrôle. A croire que l'objectif visé par ces programmes budgétivores était ailleurs !

Ainsi, malgré des circonstances économiques très favorables marquées par les hausses exponentielles des prix du pétrole enregistrées au cours des années 2000 à 2014 d'une part, et la forte expansion de la production pétrolière nationale qui a propulsé le Congo au 4ème rang des pays africains producteurs de pétrole, au sud du Sahara, le régime qui règne sans partage depuis 20 ans, n'a pas su tirer les meilleurs profits de cette situation pour rétablir les équilibres macroéconomiques. En dépit des recommandations des institutions telles que le PNUD, sur la diversification de l'économie, le pouvoir a plutôt misé sur l'économie de rente qu'il a parasitée.

2.1.2. Historique du recours ou des interventions du FMI au Congo : PAS, PASR, PIPC, PPTE

Déjà en 1986, sous la houlette du président actuel, le Congo fut plongé dans le surendettement, qui fit intervenir le FMI. La cure des PAS d'il y a trente ans au Congo comme dans d'autres pays africains ne produisit pas les effets escomptés, d'après le constat d'échec que fit le FMI lui-même en janvier 2000 dans une déclaration faite à Libreville.

La mise en œuvre du programme intérimaire post conflit (PIPC) de 2000 à 2002 élaboré et adopté en juin 2000, l'élaboration du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I) soutenu par les Institutions de Bretton Woods, la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Union Européenne (UE) et la Coopération française visant particulièrement l'assainissement de la gouvernance politique, administrative et économique du pays, ainsi que le programme de « Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) » approuvé par le Conseil d'Administration du FMI le 06 décembre 2004, pour la période du 1er octobre 2004 au 30 septembre 2007, n'ont pas permis d'atténuer la dégradation des conditions de vie des populations. Les actions de la Coopération française qui ont spécifiquement porté sur la réforme de la fonction publique notamment à travers la révision des textes réglementaires et légaux, n'ont également pas abouti aux résultats escomptés.

Les 26 et 27 janvier 2010 les Conseils d'administration de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) approuvaient respectivement, le dossier de la République du Congo relatif à l'allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des Pays pauvres très endettés (PPTE). La République du Congo devint ainsi le 28ème pays à atteindre le point d'achèvement de l'Initiative. La décision prise par les deux institutions était censée générer une épargne globale au titre du service de la dette d'un montant de 1,9 milliard de dollars américains, dont 1,7 milliard venant de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés et 201,3 millions provenant de l'Initiative multilatérale d'allègement de la dette (IADM). En termes de poids de la dette, le stock global de la dette extérieure du Congo s'élevait fin 2004 (au moment du point de décision) à près de 9,2 milliards de dollars. Fin-décembre 2008, le stock de la dette était de 5,6 milliards de dollars. Après le point d'achèvement, le stock de la dette devrait passer à 2,4 milliards de dollars. A cette époque, les services de l'Association internationale pour le développement (IDA) et du FMI s'étaient accordés avec les autorités congolaises sur un certain nombre de cibles à atteindre, appelées « déclencheurs », pour parvenir au point d'achèvement. Outre les conditions générales types, des conditions particulières concernant certains secteurs, à savoir la gestion des finances publiques, la gestion des ressources naturelles (pétrole et foresterie), la réforme des télécommunications ainsi que les mesures dans les secteurs de la santé et de l'éducation de base avaient été posées. Ces mesures devaient en outre faire l'objet d'une vérification en vue de s'assurer de leur mise en œuvre de manière satisfaisante. Il avait également été décidé que des audits annuels successifs seraient nécessaires pour les conditions concernant la gouvernance et le secteur du pétrole.

Pour Marie Françoise MARIE-NELLY, Directrice des Opérations de la Banque mondiale pour la République du Congo, à l'époque, atteindre le point d'achèvement est « *une reconnaissance des progrès* »

remarquables accomplis par les autorités congolaises dans la mise en œuvre d'importantes et difficiles réformes qui ont conduit à des améliorations significatives dans la gestion budgétaire et économique du pays. Ceci est d'autant plus important que le Congo sort d'un cycle de conflits et s'oriente vers le redressement économique et social »

« Pour atteindre cet objectif, nous avons accepté d'engager de sérieuses réformes dans la gouvernance, la gestion sérieuse de manière globale, la lutte contre la corruption, etc. Ce sont des engagements que nous avons pris et que nous devrions honorer », a déclaré à la presse le Président de la République du Congo, Denis Sassou Nguesso.

Tout en soulignant l'engagement au conditionnel de Sassou, dans la citation qui précède, et qui en dit long (... Ce sont des engagements que nous avons pris et que nous devrions honorer) ; il est temps de vérifier où en est le Congo, 7 ans plus tard, après ces belles déclarations d'intention !

2.2. Constat, analyse économique, juridique et politique, qualification et ampleur de la situation

La situation financière du Congo se caractérise par : un surendettement, des gages et braderie des ressources, des scandales financiers internationaux impliquant le régime au pouvoir. Ce constat est corroboré par le FMI qui a confirmé le samedi 5 août 2017 les révélations faites dans la même semaine par Florence Morice sur RFI, selon lesquelles la dette du Congo Brazzaville annoncée à 77% (déjà en dépassement du seuil fixé par les critères de convergence de la CEMAC) était en réalité à 117% du PIB, voire plus importante que ce chiffre.

La situation relève d'un constat d'échec du rapport de confiance qui était censé régir la coopération entre l'Etat du Congo et les Institutions de Bretton Woods. Crise de confiance parce qu'il y a eu mensonge d'Etat, publication de comptes inexacts et des engagements solennels non respectés.

Il est indéniable en effet que la remise de dette combinée aux entrées massives des recettes pétrolières de la période, aurait pu permettre le financement des programmes de lutte contre la pauvreté comme le souhaitaient les deux institutions, afin de « ... rendre l'économie plus diversifiée et compétitive et pour améliorer les conditions sociales du peuple du Congo... ». Au contraire, la majeure partie des fonds liés à cet allègement du fardeau de la dette a été détournée dans trois directions : les paradis fiscaux (dont les scandales des Panama Papers, ASPERBRAS, SUNDANCE... dans lesquels figurent les noms de personnalités congolaises), les acquisitions immobilières à travers le monde et au Canada en particulier, et les circuits d'armement. En effet, le Congo s'est doté d'une très lourde artillerie, utilisée d'abord le 20 octobre 2015 lors du rejet par la population, du référendum pour le changement de la Constitution, puis d'avril 2016 à ce jour, dans une guerre contre les populations civiles dans le département du Pool, pour détourner l'attention du hold-up électoral (visant à s'accaparer par les armes un pouvoir que les urnes leur ont ôté).

Toujours dans l'optique de la qualification des faits, il n'est pas exclu qu'il y ait eu aussi une erreur de diagnostic dans l'appréciation des facteurs de risques lors des évaluations intermédiaires du FMI. Pour preuve, du 25 octobre au 7 novembre 2016, puis du 20 février au 8 mars 2017, le FMI a effectué deux principales missions en République du Congo, à l'issue desquelles il a affirmé avec constance que « les déséquilibres macroéconomiques observés dans ce pays étaient liés à la forte baisse du prix du baril de pétrole ». Or cette contreperformance est facilement imputable à la mauvaise gouvernance. En effet, un des facteurs de la gravité de la situation financière peut être expliqué par la part démesurée du budget de la défense par habitant (147,21 \$). Ce budget dépasse largement celui de tous les pays de la zone franc, à commencer par celui du grand voisin, la République Démocratique du Congo qui n'atteint que 9,3 \$ par

habitant, comme l'indique le rapport stratégique 2017, publié par l'Institut de recherches Internationales et Stratégiques (IRIS).

2.2.1. Les termes de l'analyse économique et financière

Dans la situation du Congo, l'analyse porte sur trois phénomènes étroitement corrélés :

- Une délinquance financière notoire ;
- Un surendettement dû à un enrichissement personnel par détournement des deniers publics en bande organisée, à la spoliation, (cf. scandales financiers à travers le monde) ;
- Le maquillage des comptes, faux et usage de faux et opacité organisée au sommet de l'Etat.

Les différents rapports de la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire qui tiennent compte de l'exécution budgétaire au travers des lois de règlement, et dont la dernière version concerne l'exercice budgétaire 2014, permettent de présenter l'indicateur de mesure du niveau d'endettement par rapport à l'activité économique d'un pays et à la richesse nationale. Il se mesure par le ratio Encours de la dette/ PIB et concerne la solvabilité de l'Etat. Voici ce qu'il en est du Congo.

Evolution de l'encours de la dette publique de 2010 à 2014

Exercice	2010	2011	2012	2013	2014
Taux d'endettement	21,28%	23,92%	31,35%	36,69%	37,7%

Les rapports 2013 et 2014 de cette Institution précisent qu'en ce qui concerne la situation des emprunts par bailleurs au titre du dernier exercice 2014, la Chine est le principal créancier de l'Etat et la part des emprunts de ce pays a représenté 94% des réalisations, le reliquat étant effectué par des multilatéraux. Ce qui semble paradoxal, c'est la faible part sinon l'inexistence, dans ces différents rapports, de la dette gagée. On peut dès lors se demander comment cette institution n'a pas remarqué cela alors que les personnes avisées connaissaient ces pratiques. Elle écrivait ceci dans son Rapport 2014 :

« La Chambre du Budget de l'Etat note également que l'une des mesures budgétaires de l'exercice 2014 a été la poursuite de la politique de prohibition du recours à la vente par anticipation du pétrole (pratique du gage) ».

Autre curiosité, le rapport des services du FMI sur la consultation de 2015 au titre de l'article IV mentionnait les taux d'endettement suivant pour les années 2015, 2016 respectivement de 48,5 ; 44,3% ; ensuite pour 2017, le ratio de 70% était mentionné. En sachant que dans les critères de convergence de la CEMAC, le taux maximum autorisé est de 60 %. Comment le FMI pouvait-il l'ignorer, alors qu'il a toutes les facilités pour obtenir ces éléments ? Plusieurs scandales financiers ont défrayé la chronique ces dernières années dans la presse nationale et internationale et qui ne semblent pas avoir été pris en considération dans les comptes nationaux, ni dans les analyses du FMI.

De la Déclaration de Berne, il ressort qu'en février 2010, la société genevoise Gunvor avait obtenu le droit d'exporter vingt cargaisons de pétrole brut congolais, d'une valeur estimée à deux milliards de dollars, en échange d'un préfinancement de 750 millions de dollars consenti par BNP Paribas (Suisse) et garanti par le négociant genevois.

Le journal « La Semaine Africaine » du 20 décembre 2013 avait évoqué l'annonce par Ecobank Capital, la banque d'investissement du Groupe Ecobank, banque panafricaine leader, de la mobilisation avec succès par ses services, pour le compte de Orion Oil Ltd («Orion»), la somme de 500 millions de

dollars US dédiée au prépaiement de cargaisons de pétrole brut fournies par la Société Nationale des Pétroles du Congo («SNPC»). La facilité était composée d'une tranche libellée en dollars US d'un montant de 342 millions de dollars US et d'une autre en francs CFA (XAF) d'une somme équivalente à 158 millions de dollars US.

Dans ses colonnes, la revue « Lettre de Energie » mentionnait des préfinancements effectués par Glencore, Trafigura pour plus d'un milliard d'euros de dollars. En décembre 2016, d'autres sources rendaient publique l'information concernant l'emprunt obligataire qui a permis à la République du Congo de lever 192,304 milliards de francs CFA sur le marché financier d'Afrique centrale.

2.2.2. Les termes de l'analyse juridique :

Plusieurs aspects de la situation financière du Congo relatif à son endettement exigent une grille d'analyse juridique. Elle part de la mise en place des garde-fous qui figurent parmi les conditionnalités des IFI, passe par l'observation du fonctionnement des instances habilitées et de la séparation des pouvoirs, et aborde la surdité des autorités judiciaires du Congo face à la chronique des affaires de corruption mettant en cause des individus et des responsables congolais à l'étranger (ASPERBRAS, SUNDANCE...).

Il sied de rappeler que la législation congolaise prescrit l'avis de la Cour suprême du Congo pour toute convention qui engage la République du Congo à des tiers (Etats, sociétés pétrolières, sociétés de minerais etc.). Cet avis est sollicité par le Président de la République, ou par le membre du gouvernement, ou par l'un des membres du bureau de l'assemblée. Elle statue sur la conformité de ladite demande ; ce qui confère à la convention un caractère public, puisque l'avis sollicité est joint au dossier présenté en Conseil des ministres, et devant le parlement lors des débats.

L'opacité relative aux contrats entre le Congo et la Chine ou toute autre convention pour laquelle des Congolais sont poursuivis par des tribunaux étrangers, du fait de l'implication de leurs complices, peut avoir deux types d'explication : soit l'exécutif n'a pas respecté les règles établies ; soit la cour suprême a rendu un avis de complaisance. L'une ou l'autre explication conduit à la même conséquence à savoir, toutes les conventions conclues en violation de la loi sont considérées comme viciées, donc caduques et de nul et non effet. La mauvaise foi de l'exécutif s'est caractérisée également par sa main mise sur l'institution de contrôle, l'empêchant ainsi d'exercer ses missions en toute indépendance.

La Cour des Comptes et de discipline budgétaire a vu certains de ses arrêts être censurés par la Cour Suprême. Ce qui entraîne ipso facto une mainmise du Garde des sceaux par le biais de la Cour Suprême, qui devenait le bouclier du gouvernement en ce qui concerne toutes les corruptions qu'il a favorisées. Le siège de ladite cour était réduit à reprendre les éléments comptables fournis par le ministère des finances qui ne reflétaient à aucun moment la réalité de la gestion des finances publiques du pays. De même les rapports de la commission nationale de lutte contre la corruption n'ont jamais été suivis d'effet.

L'effarante complicité du Parlement en faveur des agissements frauduleux de l'Exécutif, figure également parmi les facteurs aggravants de cette crise financière que connaît le Congo. Les commissions économiques du Parlement n'ont pas joué leur rôle de contrôle et de suivi des marchés publics, des municipalisations accélérées et du conflit d'intérêts au niveau de la SNPC.

Le compte pour les générations futures tant clamé par le ministre des finances lors des sessions budgétaires n'a fait l'objet d'aucun suivi. Il en résulte qu'aujourd'hui, les fonds y relatifs ont été dilapidés en toute impunité, ou transférés vers les paradis fiscaux. La mauvaise foi des responsables des institutions habilitées s'est caractérisée par la protection des dirigeants qui au vu et au su de tous, sont les auteurs de

crimes économiques de notre pays. La justice n'a jamais daigné les poursuivre, pire ceux qui osaient le faire à partir des dénonciations se faisaient sévèrement sanctionner.

Le ministère des finances a été la cheville ouvrière de toute cette désorganisation et de la série des déficits qui viennent d'être mis à jour. Si les règles relatives à l'orthodoxie financière étaient respectées, nous n'aurions pas atteint les proportions que nous connaissons actuellement. Il est fort à parier qu'en amont de cette corruption se trouve Denis Sassou-Nguesso qui a mis ses hommes de mains à la tête de toutes les institutions du Congo. Les exonérations d'impôts de toutes les sociétés de la famille Nguesso & Cie, s'inscrivent dans la même logique. La dette intérieure à la Caisse Congolaise d'Amortissement impliquant une bonne partie de créanciers fictifs a été largement majorée, tandis que les délinquants en col blanc auteurs de la dette extérieure sont connus et n'ont jamais été inquiétés. Bien au contraire, tous jouissent de l'estime du chef de « l'épicerie familiale » et sont promus à des postes plus juteux. Ce qui leur permet de mieux intimider et étouffer toute velléité de dénonciation.

Enfin, ce que le FMI à Washington a semblé découvrir récemment par le biais de ses agents qui sont descendus à Brazzaville, était connu par sa représentation locale depuis 2011. Un an après l'obtention de son point d'achèvement, le Congo s'était permis de refuser que la représentation locale du FMI s'immisce dans la gestion de ses affaires économiques, sous-couvert de sa souveraineté. En 2013, la représentation locale du FMI au Congo n'était plus qu'un simple bureau d'enregistrement. Les autorités congolaises se sont alors livrées allègrement à tous ces détournements qu'on déplore aujourd'hui.

Cette récidive de M. Sassou Nguesso, est accentuée par le manque d'éthique de la part des dirigeants congolais, qui excellent dans le mensonge ; alors que la pauvreté au sein de la population s'est accrue. La qualité des services publics tels que l'éducation, la santé, les transports, s'est fortement dégradée, le chômage des jeunes de 15 à 29 ans, qui se situait déjà à 25% selon l'Enquête sur le Secteur Informel et le Chômage (ESSIC) menée en 2010, a aujourd'hui considérablement explosé. Ce qui devrait conduire le FMI à appliquer scrupuleusement les critères d'octroi de prêts dans le cas du Congo.

Cette institution ne dira pas qu'elle n'était pas au courant de la réalité financière de ce pays. Les actions judiciaires en cours en Europe (France, Portugal), au Canada, aux USA, en Suisse, relayées par la presse internationale, révèlent aux yeux du monde la corruption à grande échelle organisée par les dirigeants du Congo.

2.2.3. Les termes de l'analyse politique

Face au surendettement et la faillite de l'Etat du Congo, il est sidérant de noter le silence assourdissant du régime au pouvoir. A peine une allusion du bout des lèvres, lors du discours de célébration de l'Indépendance du pays, aux difficultés à venir, sans explication des tenants et des aboutissants. Aucune réaction, aucune explication n'est donnée, aucune tête ne tombe, même pas celle du moindre lampiste, comme si ce désastre financier était sciemment orchestré depuis les plus hautes sphères du pouvoir en place.

Ainsi, autant au terme de l'analyse technique (économie et finance) on invoquerait la mal gouvernance, autant le premier constat de l'analyse politique, c'est celui de la non gouvernance, l'absence de responsable politique de référence : il n'y a plus, et peut-être n'y a-t-il jamais eu, de Chef de l'Etat ou de Père de la Nation. Un régime est accusé de mensonge d'Etat, et aucun responsable politique n'infirmes ni ne confirme ces graves accusations portées sur la place publique, au grand dam du dernier carré de fanatiques. Est-ce de l'inconscience ou de la désinvolture qui procède de l'omnipotence ?

Plusieurs approches sont possibles pour approfondir cette analyse politique. Deux collent parfaitement à ce contexte : celle qui amorce la question de la responsabilité et celle qui s'interroge sur la souveraineté à géométrie variable. Tout en sachant que tout le problème de la dette et de la gouvernance est d'essence politique.

2.2.3.1. Amorce de la question de la responsabilité

La question de la responsabilité est par principe sous-jacente aux interrogations suivantes :

- Quand l'arrogance d'un régime, sa défiance à l'égard de tout un peuple et des règles de gouvernance internationale, peinent à occulter l'incompétence et la mal gouvernance ;
- Quand les institutions internationales prescriptrices de ces règles de gouvernance mondiale, protectrices des Droits de l'Homme sont prises à défaut de non vigilance, voire en flagrante complaisance ;
Qui en subit les plus graves conséquences ?
- Quand un régime érige le crime en mode de gouvernance, en consacrant l'impunité dans la constitution (cf. article 96) du pays pour se croire intouchable ;
- Et que les populations de ce pays se font massacrer pour avoir dénoncé cette imposture et cette haute trahison ;
- Pendant que l'ONU, l'instance d'ultime recours, qui devrait s'autosaisir, par l'intermédiaire de son Conseil de sécurité, se rend coupable de non-assistance à peuple en danger de génocide ;
- Et que les grandes puissances mondiales et autres Etats porteurs de valeurs humanistes font la politique de l'autruche, en espérant que la pseudo stabilité de cet Etat soit préservé afin que les affaires poursuivent leur « cours normal » et que les pré-carrés échappent à toute ingérence ;

Quelle image de crédibilité donne la fameuse Communauté internationale ?

- Quand on a tué l'Etat Providence au service du petit Peuple, et on fait preuve par ailleurs de Prodigalité et dissipation des deniers publics au sommet de l'Etat pour d'autres Etats, pour des courtisans et des lobbyistes ;
- En même temps que les scandales financiers et les velléités de corruption dépassent les frontières nationales ;

Comment prétendre encore incarner l'espoir de sortir le pays de ce borbier ?

En tout cas, il faut espérer que le peuple souverain puisse un jour recevoir des comptes... Et pour l'instant, pourvu qu'il n'en paie pas le double tribut : celui en cours, hélas depuis trop longtemps, de la confiscation de la prospérité « *quand le lait et le miel coulent*, pour une caste... » ; en sus, celui de l'application demain des mesures d'austérité réparatrices, préconisées par le FMI.

2.2.3.2. La question de la souveraineté comme prétexte à l'opacité

L'impératif de défense nationale rencontre les limites de l'exercice de transparence dans la coopération avec les IFI. Il est indéniable que l'endettement contraint à une transparence qui met à nu les stratégies de défense nationale. On peut donc tirer la conclusion évidente selon laquelle l'endettement à outrance non seulement annihile les capacités d'investissement de l'Etat dans tous les secteurs y compris celui des équipements militaires et sécuritaires, mais aussi contraint l'Etat à la transparence dans l'affectation des moyens et dans l'établissement des relations avec les partenaires stratégiques. Ce qui constitue une entorse au *secret-défense* et met à découvert la politique de défense et de sécurité nationales.

Ce raisonnement pourrait conduire, par patriotisme, tout citoyen à cautionner la perversion qui veut que l'on maquille les comptes de l'Etat pour ne pas dévoiler les programmes d'armement du pays. Cependant, une analyse plus rigoureuse doit inciter à remonter à la source du problème, à savoir ce qui fait que des institutions étrangères acquièrent ou s'octroient un droit de regard sur la gestion des finances d'un pays, qui peut aboutir à sa mise sous tutelle : il s'agit de l'équation dissipation des richesses et endettement à outrance. C'est dans ce paradigme de dissipation – endettement que se trouvent les germes de l'atteinte à l'indépendance du pays. Ce qui constitue du coup une véritable atteinte à la sûreté de l'Etat et expose les responsables d'une telle dissipation des deniers publics à la haute cour de justice pour haute trahison.

3. RESPONSABILITES, SANCTIONS ET CONSEQUENCES

3.1. Qui est responsable de cette situation ?

Il est aisé d'identifier les responsables du naufrage économique de notre pays, car un prêt engage aussi bien le créancier que l'emprunteur. Le prêteur doit s'assurer de la solvabilité et des antécédents de son client, tandis que l'emprunteur doit s'engager à l'utiliser à bon escient.

3.1.1. La responsabilité entière et totale des dirigeants actuels

Ce sont les mêmes qui ont administré le pays depuis 1979. Il s'agit principalement du régime cramponné au pouvoir et agrippé autour du Président de la République du Congo, Chef de l'Etat, Chef des armées, l'omnipotent Denis Sassou Nguesso.

La politique développée par ce dernier a consisté à user de la violence, de la corruption, de la ruse, de la tricherie, afin de piller le Congo. Quand bien même la situation financière du pays serait catastrophique maintenant, il ne faut pas perdre de vue le fait que le Congo a obtenu depuis ces deux dernières décennies, des disponibilités colossales ! Elles ont représenté plus de 45 000 milliards de FCFA de 1997 à 2016. Cette forte augmentation résultait de l'augmentation du volume de production, de la bonne tenue du cours du prix du baril de pétrole et de la révision du régime de partage de production. Il faut en outre rappeler que le Congo avait bénéficié en 2010 d'une importante suppression de sa dette antérieure pour un montant de 2500 milliards de FCFA.

En plus, des sommes importantes dégagées, des excédents budgétaires étaient censées être mises de côté pour les générations futures, et tenues disponibles dans les comptes de la Banque Centrale. Tout cela s'est volatilisé !

3.1.2. Comment est-il possible que personne n'ait pu voir venir la crise ?

La chute des recettes publiques était prévisible pour tout observateur éclairé, puisque, c'est au vu et au su de tous, que certains pays ont commencé à exploiter le pétrole non conventionnel pour sortir de la dépendance des pays du Golfe. Sur le plan géopolitique le retour de l'Iran dans le concert des Nations, la montée des énergies renouvelables et les moteurs hybrides étaient autant d'éléments qui auraient pu alerter les dirigeants congolais et leur permettre de prendre des initiatives pour ne plus retomber dans les «fourches caudines» des Institutions financières internationales de Bretton Woods.

3.1.3. La part de responsabilité du FMI

Comment expliquer son apparente ignorance du dossier alors que son ancien Représentant Résident M. Yaya MOUSSA, semble de connivence et en affaires avec ceux qui effectuent des préfinancements non autorisés par cette Institution ? Des explications devraient être fournies, non seulement au regard de ce

cas d'école qui relève du manquement aux règles déontologiques ; mais également par rapport au soupçon persistant de falsification de dossiers.

3.1.4. La montée en puissance de la part des créances de la Chine

Ce grand pays représente officiellement pour le Congo plus de 95% de l'encours de sa dette extérieure, et dont le service était régulièrement payé. On peut se demander comment il a pu accepter des clauses confidentielles de troc de matières premières sans passer par la représentation nationale et ce, en contournant les règles de l'orthodoxie financière ?

En somme, ce régime au pouvoir au Congo est largement et exclusivement responsable de l'effondrement économique et politique, ainsi que de la déliquescence sociale et morale du pays. Il a précipité par plus de deux fois le pays dans le gouffre. Donc il ne saurait plus être question de laisser les manettes du pays aux mains de ceux qui agissent contre les intérêts de notre peuple, en anéantissant sans vergogne le tissu économique, en remettant en cause la cohésion sociale et en sapant l'unité nationale.

Le peuple congolais est appelé à prendre toutes ses responsabilités pour ne pas permettre à ces individus sans foi ni loi, qui ont plongé le pays dans les abysses, de rééditer leur forfait. Car ils ont fait montre de malveillance, d'incompétence et d'incapacité à transformer la manne financière en force productive ou en lac d'abondance pour le plus grand nombre. Qui n'a pu gérer l'abondance, ne saurait évidemment pas gérer la pénurie, quand bien même il l'aurait engendrée sciemment ; à moins qu'on ne le laisse en user et abuser comme arme de chantage.

3.2. L'irresponsabilité et l'incidence constitutionnelle de cette situation

Les relations financières plus que tout autre au monde fonctionnent sur une base contractuelle. On traite argent en signant des papiers pour qu'en cas de litige un tribunal arbitre, et en cas de responsabilité personnelle ou collective, que la partie contrevenante soit sanctionnée. Sans ces garanties, des transactions financières seraient impossibles, particulièrement à l'international.

Or il s'avère qu'au Congo, selon sa Constitution, Sassou-Nguesso n'est traduisible devant aucun tribunal au monde, pour aucun crime, même après sa présidence ! Pire, quiconque tenterait une démarche judiciaire à son encontre se rendrait lui-même coupable de haute trahison, selon les Articles 10 et 96 de sa constitution de 2015, rejetée par les citoyens.

Dans ces conditions, comment contractualiser et signer avec un « intouchable » ? Quel est l'intérêt de sa signature sur des accords financiers avec le FMI, si celle-ci n'est pas susceptible d'engager sa responsabilité à gérer correctement les fonds empruntés ? Le président du Congo ne peut répondre ni de la gestion de son gouvernement ni de tout acte devant quelque tribunal que ce soit ; il ne peut être condamné à réparation de préjudice ou de quelque crime que ce soit. Il n'est pas justiciable, donc ne saurait constituer une garantie contractuelle.

Le FMI est peut-être libre de reconnaître volontairement ou pragmatiquement la légalité du régime de M. Sassou Nguesso. Il doit néanmoins s'interroger avant de signer avec ce régime et lui donner la responsabilité de gérer un budget abondé par un ou des prêts, dont les infractions aussi graves soient-elles qui pourraient être commises, seront du fait de sa propre loi sans conséquence aucune !

Enfin, comment le FMI pourrait opposer demain le principe basique de la continuité de l'Etat à un nouveau régime issu des urnes, si ce nouveau pouvoir et toutes les parties prenantes y compris les créanciers, sont au courant de l'immunité *ad vitam aeternam* de la personne physique qui représente l'emprunteur et donc de la non viabilité des accords ? Comment le FMI pourrait demain réfuter un procès

en complicité et recel de malversation voire pire, s'il s'obstine à prêter des fonds qui sont ostensiblement et continuellement détournés à d'autres fins et y compris à des fins d'organisation criminelle au détriment du peuple congolais... ? Le régime de Brazzaville s'illustre depuis quatre décennies et particulièrement ces trois dernières années par une série de crimes économiques et crimes de sang ; d'où le qualificatif de Régime de Criminels en Bande Organisée) (RCBO), qui lui a été affublé...

3.3. Quelles sont les conséquences immédiates de ces actes irresponsables ?

Aujourd'hui, comme il y a trente ans, le Congo Brazzaville est en cessation de paiement, c'est à dire, une faillite pure et simple dans la gestion des finances publiques. C'est la constatation de l'insolvabilité de notre pays. Elle se caractérise par une insuffisance de la trésorerie, due à la mauvaise gestion et à des choix économiques hasardeux. L'Etat ne peut plus honorer ses engagements, et perd sa crédibilité. Il est dans l'incapacité de payer ses créanciers (bailleurs de fonds) et mêmes d'honorer ses charges régaliennes (soldes, traitement et pension...).

Cette insolvabilité non seulement impacte la dette intérieure, mais aussi réduit la capacité d'investissement de l'Etat, qui est un levier de développement via le soutien aux entreprises locales. L'assèchement du carnet des commandes des PME locales du fait de la conjoncture générale et des impayés de l'Etat, a des conséquences incommensurables sur le chômage et sur la croissance...

Au regard de ces dégâts, le Congo est en voie de conclure un programme d'ajustement avec le FMI pour une éventuelle aide budgétaire. Ce programme nécessite une obligation de transparence dans la gestion des ressources publiques et un suivi régulier.

3.3.1. En quoi consiste le programme du FMI et quelles sont ses incidences ?

Les recettes de cet organisme sont connues d'avance. Elles consistent principalement en l'utilisation des instruments budgétaires et monétaires ; en recherchant la vérité des prix ; en ajustant l'économie par rapport aux chocs extérieurs. Mais elles ne sont pas anodines ni indolores. Il s'agit entre autres de :

- Résoudre les déséquilibres budgétaires par une hausse des recettes fiscales (suppression des exonérations, élargissement de l'assiette fiscale etc..) et une baisse des dépenses budgétaires (réduction du train de vie de l'Etat, déflation des effectifs de la fonction publique, gel des recrutements etc...) ; avec pour conséquence le resserrement de l'étau sur le marché de l'emploi et l'explosion du taux de chômage, qui n'a d'ailleurs jamais fait l'objet d'un mesurage efficace ni transparent ;
- Désengager la puissance publique de la sphère productive et redistributive, en se concentrant sur ses missions régaliennes. Cette mesure suppose que l'on puisse procéder à la liquidation des entreprises publiques défaillantes et la suppression des subventions (élimination des prix planchers et fin du contrôle des prix...) sur les produits de premières nécessités ; ce qui les rendra inaccessibles aux bourses modestes ;
- Privatiser des entreprises publiques ou parapubliques, ce qui va entraîner un licenciement de nombreux travailleurs ;
- Dévaluer le cas échéant le Franc CFA CEMAC, provoquant ainsi l'inflation, le renchérissement des importations et érodant le pouvoir d'achat des populations ; avec comme corollaire, l'accroissement de la misère ;
- Libéraliser les importations, les échanges et le commerce en éliminant les barrières protectionnistes; au risque d'étouffer l'économie et le petit entrepreneuriat local
- Accroître les tarifs publics, les prix et par ricochet, augmenter la pression fiscale ; ce qui aura pour effet de laminer le fragile pouvoir d'achat des consommateurs locaux

- Appliquer une politique de resserrement du crédit, la hausse des taux d'intérêt et le renforcement des mesures prudentielles et des ratios de solvabilité, de liquidité et de rentabilité ;
- Rémunérer au juste prix les producteurs ; encore qu'il aurait fallu que les autorités locales aient développé entre-temps une politique visant à soutenir l'implantation des producteurs locaux... ce qui n'est malheureusement pas le cas.

4. PROPOSITIONS DE SOLUTIONS OU MESURES PALLIATIVES A LA CRISE FINANCIERE

4.1. La vrai-fausse option qui consisterait à abonder un panier troué !

Si la priorité des institutions financières internationales est de sauvegarder la capacité d'un pays à honorer sa dette contractée auprès des créanciers extérieurs, il est prévisible que le FMI ne saurait être accessible à des arguments allant dans le sens de laisser sombrer le gouvernement congolais. Mais au moins pourrait-il veiller à identifier et boucher les sources d'évasion financière et les gouffres à fonds qui parasitent l'Etat congolais. Toute l'administration financière est gangrénée et dédiée à l'évaporation de toutes les entrées de fonds du pays : le ministère des finances, le trésor et la paierie générale, les directions des impôts et des douanes, le ministère des grands travaux et la SNPC.

Le cas emblématique de cette gabegie institutionnalisée au Congo c'est la sortie du néant du district d'Oyo pour devenir aujourd'hui une ville moderne avec des infrastructures démesurées et complètement inutiles et non viables. Dans ce contexte, le port fluvial qui vient d'être inauguré et l'aéroport international d'Ollombo... n'ont aucun effet d'entraînement sur l'économie nationale.

Dans ces conditions il est extraordinaire de remarquer que le FMI semble vouloir reconstituer les capacités financières de ce régime avec de nouveaux prêts en guise de prime d' « in gérance ». Mieux le chef de file de cette bande de mafieux est choisi par le FMI comme leader de la CEMAC chargé de conduire la négociation des programmes d'ajustement structurels.

4.2. Les conditions préalables

A la lumière des différentes analyses rassemblées dans ce Mémoire, les conditions sine qua non de toute nouvelle intervention du FMI passent toutes par le retour de la stabilité politique. Ce retour sera matérialisé par :

- La fin de l'état d'urgence ou état de guerre en vigueur, géré par M. Sassou-Nguesso dans un grossier mensonge et le déni (il y a pas de guerre dans le Pool, mais des hommages sont rendus publiquement aux corps des militaires tombés au front) ;
- L'arrêt des bombardements dans le département du Pool dont dépend le chemin de fer Congo-Océan, la colonne vertébrale de l'économie congolaise ;
- La libération de tous les prisonniers politiques et d'opinions, sans exception ni condition.

4.3. Quelques propositions pour résorber la crise financières au plus vite

Le programme d'ajustement budgétaire n'est pas la panacée qui sortira le pays de son effondrement. Il faut recourir à des mesures renforçant la souveraineté économique et financière du pays. Un programme efficace doit conduire à la restauration de la transparence et de la bonne gouvernance. Pour nous il doit préconiser les mesures suivantes, entre autres :

- 4.3.1. Il doit ordonner d'assainir les finances publiques en mobilisant et en sécurisant les recettes ordinaires et celles issues des ressources naturelles, et en maîtrisant les dépenses publiques ;
- 4.3.2. Il doit appliquer une politique fiscale sélective consistant à surtaxer les importations concurrençant nos productions, élargir l'assiette et baisser la TVA sur certaines denrées de premières nécessités ;
- 4.3.3. Il doit faire racheter par la BEAC des mauvaises créances à des prix réduits, tout en contrôlant les flux spéculatifs, en jouant simultanément sur le contrôle de change ;
- 4.3.4. Il doit prendre en compte la dimension sociale et se garder de réduire les dépenses publiques dans les domaines des salaires des fonctionnaires, des pensions des retraités, des bourses des étudiants, du pouvoir d'achat des populations, de l'éducation et la formation professionnelle, de la santé, de l'eau potable, des transports en commun, de l'emploi en général, de l'emploi des jeunes en particulier ;
- 4.3.5. Il doit recommander des audits de la SNPC, des Grands travaux, du Trésor, de la CCA, des Impôts, de la Douane, du Port autonome de Pointe-Noire des opérations de <<municipalisations accélérées>>, des grandes entreprises comme la SNE, la SNDE, etc.
- 4.3.6. Il doit en outre supprimer les énormes exonérations fiscales accordées aux entreprises appartenant à la famille régnante et aux personnalités du pouvoir, et surtout, exiger, d'une part, la clôture immédiate des comptes extérieurs du Congo, ouverts dans les pays comme la Chine, les pays du golfe arabe, Hong Kong, Panama, Luxembourg, îles vierges, et, d'autre part, le rapatriement immédiat, sous la surveillance du FMI, des fonds du Congo logés dans les banques de ces pays ;
- 4.3.7. Il doit régler dans les meilleurs délais le conflit qui oppose l'État congolais à l'État suisse à propos du blocage dans une banque suisse des milliers de milliards de FCFA, fruit de la vente courant 2010 de 18 millions de barils de pétrole de l'État congolais à la société de négoce pétrolier, Gunvor, dont le siège est installé à Genève en Suisse.

5. CONCLUSION

La conclusion de ce Mémoire tient sur trois aspects de la question de la dette du Congo, qu'il faudrait souligner : les faits, les responsabilités et les solutions viables et incontournables.

Il faudrait d'abord revenir sur la qualification des faits. Dans la crise financière congolaise force est d'admettre hélas qu'il y a :

- Escroquerie ;
- Faux et usage de faux ;
- Insincérité en écritures : production de bilans truqués et falsifiés ;
- Mensonge d'Etat : forfaiture et haute trahison.

Une fois les faits établis et qualifiés, il convient d'identifier les responsabilités. Dans le cas d'espèce, pour nous, vu l'historique des interventions du FMI dans un Congo, sous la houlette et tenu de main de fer par le même tyran, on est en face d'une coresponsabilité. La responsabilité de la crise financière est partagée entre un récidiviste indécorable et un juge impartial ; entre un redevable indécrot et un créancier crédule. On pourrait même parler de connivence entre le Régime de Brazzaville et des cadres du gendarme financier et pas des moindres : Dominique STRAUSS-KHAN, ancien DG du FMI, devenu depuis conseiller spécial de Sassou et Yaya MOUSSA, ancien représentant-résident, passé en affaires avec le clan.

Néanmoins, nous prenons la précaution, d'éviter le piège de la souveraineté à géométrie variable. Nous refusons d'arbitrer entre « in gérance » et ingérence ! Si l'« in gérance » entendu au sens d'incapacité à gérer, pousse le régime de M. Sassou à faire appel à l'aide du FMI, au point de se battre bec et ongles (à coup de scandaleux et occultes frais de lobbying) pour inscrire et faire reconnaître son pays sur la maudite liste des PTTE ; celui-ci (le FMI) peut se prévaloir d'un droit de regard, donc d'un droit d'ingérence dans la gestion de « son obligé », pour remplir sa mission de gendarme financier du monde. Mais ces deux partenaires ne doivent pas perdre de vue le fait crucial selon lequel la souveraineté suprême incombe au Peuple congolais, qui la recouvrera et l'exercera tôt ou tard...

S'il y a une responsabilité qu'il faut clairement dégager ici, c'est celle du Peuple congolais. Le Peuple congolais n'est nullement responsable du désastre actuel, et il ne saurait être traité comme tel à aucun moment de l'histoire, puisqu'il s'est farouchement opposé à l'idée même du référendum anticonstitutionnel du 25 octobre 2015 ; de la même façon qu'il a renié majestueusement, et à son corps défendant, puis par le suffrage universel en mars 2016, la légalité et la légitimité des imposteurs qui ont pris l'Etat en otage, par la force des armes.

Aussi, notre avis unanime sur l'éventualité d'une énième aide du FMI au Congo se formule comme suit. Le régime de Brazzaville a fait la preuve de son incompétence, de sa non fiabilité et son déficit de crédibilité auprès de tous les partenaires extérieurs et intérieurs et surtout de son illégitimité vis-à-vis du Peuple souverain. Le FMI ne devrait donc pas participer au renflouement du « Titanic d'Oyo », mais plutôt décider sa mise sous-tutelle jusqu'à la libération du pays.

Notre responsabilité à nous est de clamer fort notre indignation, car se taire nous ferait passer pour des complices, et exercer notre droit d'inventaire. En tant qu'acteurs politiques et de la société civile, nous nous devons aussi et surtout d'être force de propositions face à une catastrophe qui impacte l'ensemble du pays et désespère les citoyens. Nous avons le devoir de proposer des pistes de résolution de cette crise financière et de la crise politique congolaise dans sa globalité.

Pour terminer, voici résumés les grands principes de notre stratégie pour sortir le Congo de l'abîme.

Primo, si intervention il doit y avoir de la part du FMI, nous soutiendrons des mesures urgentes préconisant de fermer les gouffres d'évaporation des fonds et des ressources (ministère des finances, trésor, douane, impôts..., entreprises publiques), expurger l'administration financière de la gangrène des hommes de mains incompetents et corrompus, et rapatrier les fonds les plus facilement traçables.

Secundo, il est impératif de soigner le mal à la racine pour résoudre la contradiction principale. La priorité des priorités va au règlement de la série de contentieux politiques orchestrés par M. Sassou, notamment ces trois dernières années, concernant précisément la violation de la constitution, la confiscation du pouvoir par son clan et la guerre du Pool.

Tertio, la solution globale passe inéluctablement par le départ sans concession de M. Sassou et son clan. Ensuite, il faudra organiser l'alternance démocratique, après une période de transition, pour créer les conditions permissives de l'émergence de projets de gouvernance alternatifs, dans le strict respect des droits fondamentaux et des libertés individuelles et collectives...

Pour ce faire, nous espérons pouvoir compter sur le soutien :

- Des organisations et des institutions internationales qui ont vocation à prévenir la guerre et ses atrocités, préserver et garantir la paix dans tous les pays et promouvoir la démocratie dans le monde ;
- Des puissances étrangères et partenaires qui ont investi au Congo et ont intérêt à ce que ce pays retrouve le chemin de la paix, dans l'intérêt de ses propres populations d'abord, et dans celui de la sécurité et la pérennité de leurs investissements au Congo...
- Des amis du Congo et les bonnes volontés sensibles à sa cause.

Cette solution politique qui vise in fine à restaurer l'Etat et ramener le pays sur le chemin de la démocratie n'est certes pas dans le champ de compétences des institutions et partenaires étrangers. Mais ceux-ci devront au moins s'abstenir de prendre des mesures donnant l'impression de saper les bases de notre combat légitime. On peut citer en exemple des initiatives incompréhensibles telles que désigner M. Sassou leader de la CEMAC pour négocier les programmes d'ajustements structurels de la sous-région. Dans le même ordre d'idées, la décision de l'UA qui avait confié au « pyromane » du Congo la mission *d'éteindre l'incendie et ramener la paix en Libye*, était irresponsable. Heureusement, le nouveau Président de la République Française ne s'inscrit pas dans cette duplicité.

A toutes fins utiles, nous invitons les partenaires du Congo à acter le fait que nous représentants de la Nouvelle Majorité Républicaine (les 92% du Peuple qui ont désavoué M. Sassou le 20 mars 2016) sommes déterminés à prendre nos responsabilités pour libérer notre pays. Et nous considérons que tout endettement des autorités congolaises actuelles représente un acte odieux de préemption, étant donné que les fonds empruntés, cette fois-ci comme les fois précédentes, ne seront jamais affectés au service des préoccupations quotidiennes et des besoins fondamentaux des populations congolaises.

Nous estimons donc qu'un tel endettement, facilité consciemment ou inconsciemment par les créanciers, n'est imputable qu'au clan de M. Sassou-Nguesso. Les futures générations n'auront donc ni à en répondre ni à être sommées de le régler.

Le Comité de suivi du Mémoire

ORGANISATIONS ET PERSONNALITES SIGNATAIRES

COMITE DE SUIVI DES SUITES DU MEMORANDUM

NOMS – PRENOMS	FONCTION – STRUCTURE
1. DECAUX Brice Landry	Société civile
2. DJOUMALI SENGHA Isaac	Représentant PCT CANAL HISTORIQUE
3. KIMBEMBE Yvonne	Ancienne Procureure générale à la Cours des Comptes – Congo – Brazzaville
4. KOKOLO NZASSI Joseph	Société civile
5. LIBISSA Alexandre	Premier secrétaire – LE CONGRES AFRICAIN POUR LE PROGRES [CAP France]
6. LONGUY Noël Emmanuel	Président – DIASPORA NANTES
7. LOUBELO Eugène-Fernand	Président – CONGO YA SIKA
8. MABIALA Jean-Noël	Président – MOUVEMENT UNITAIRE POUR LA REPUBLIQUE [MUR] Coordinateur du Comité de suivi du Mémorandum
9. MAFIMBA MOTOKI Guy	Représentant – ASSOCIATION DES AMIS D’ANDRE OKOMBI SALISSA [AOS]
10. MAHIKA Hervé	Société civile
11. MAKABA Patrick André Serge	Société civile
12. MALECKAT Jean-Luc	Ancien ministre des finances – Congo – Brazzaville
13. MPANDI ONDONGO Michel	Président – ACTIONS POUR LE CONGO BRAZZAVILLE AVEC J3M [ACB-J3M]
14. NGOMBET MALEWA Andréa	Président – COLLECTIF SASSOUFIT
15. OUABARI MARIOTTI Joseph	Représentant en Europe – FEDERATION DE L’OPPOSITION CONGOLAISE [IDC-FROCAD-CJ3M]
16. TOUNGAMANI Benjamin	Président – PLATEFORME CONGOLAISE CONTRE LA CORRUPTION ET L’IMPUNITE [P.C.C.I]